

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 août 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information du 22 août 2024

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 22 août visant à obtenir *les réponses du Centre universitaire de santé McGill à la suite des recommandations du coroner Jean Brochu concernant le décès de* [REDACTED].

Après analyse, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence de l'organisme mentionné ci-dessus.

En effet, l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.[...]

Nous vous invitons à présenter une demande d'accès à l'information auprès de cette organisation aux coordonnées suivantes :

Maître Nadim Elfangary
Chef du Secrétariat corporatif
Documents administratifs et renseignements personnels des employés
Centre universitaire de Santé McGill
8300, boul. Décarie, bureau 335
Montréal (Québec) H4P 2P5

Adresse courriel : accés.information@muhc.mcgill.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.

Veillez recevoir, [REDACTED] nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Reno Bernier', with a long horizontal flourish extending to the right.

M^e Reno Bernier
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

RB/ns